

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 22 septembre 2016

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la Mairie, le jeudi 22 septembre 2016, à 20 heures, sous la présidence de Mme Nathalie MANCEAU, adjointe (jusqu'à 20 H 20), puis de M. Michel PEIGNER, Maire (à partir de 20 H 20).

Etaient présents : M. Peigner (arrivé à 20 H 20), Mme Manceau, M. Brunet, Mme Thériau, M. Bellanger, Mme Planchenault, M. Pottier, Mmes Hiland, Marteau, M. Jarry, Mme Peltier, et M. Travers.

Absents excusés : M. Guinoiseau, Mme Forêt-Vettier (pouvoir donné à M. Travers) et M. Godin.

Secrétaire de séance : M. Daniel JARRY

Ordre du jour

- ☞ Travaux Rue du Verger : devis ORANGE et SDEGM
- ☞ Nouveau Quartier – Chemin du Coudray : travaux complémentaires + décisions modificatives
- ☞ Effacement des réseaux électriques et téléphoniques – Rue des Lauriers
- ☞ Compte rendu de la réunion plénière du 13 septembre 2016
- ☞ Laval Agglomération :
 - Présentation pour avis du rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées),
 - Proposition d'adhésion au groupement de commande concernant les petits travaux neufs et d'entretien de VRD
- ☞ Admissions en non-valeur
- ☞ Questions diverses

Sur proposition de N. Manceau et en l'attente de l'arrivée du Maire, il est décidé en commun accord d'aborder le 1^{er} point figurant en questions diverses.

LOCATION MAISON 14 RUE DES LAURIERS (donnant sur la rue des Lauriers)

Notre locataire, Melle Sandra BERTHELOT, a adressé un courrier le 15 septembre pour résilier son bail. Néanmoins, la raison évoquée pour bénéficier d'un seul mois de préavis n'étant pas recevable, il lui sera demandé de fournir un justificatif. A défaut, le préavis sera porté à 3 mois (tout en sachant que le délai pourra être réduit si la commune réussit à relouer la maison avant l'expiration du préavis).

Par ailleurs, Melle BERTHELOT n'ayant pas effectué le transfert électrique lors de son entrée dans la maison, il lui sera demandé, lors de son départ, de rembourser les frais d'électricité supportés à tort par la commune.

La commune souhaite donc relouer cette maison et passera une annonce sur internet. Pour des raisons de commodités et sachant que le compteur électrique de ladite maison se trouve dans l'un des garages de la Forge (le plus proche de la maison), il est décidé de louer le garage avec la maison. De ce fait, le loyer, actuellement de 380 € par mois, est porté à 400 €/Mois.

Puis, à l'arrivée de M. le Maire, il est décidé de reprendre l'ordre du jour.

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 06 juillet 2016

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité sans observation particulière.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN EXECUTION DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Michel PEIGNER rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion du Conseil, en vertu des délégations qui lui sont accordées :

Droit de préemption urbain :

Date	Usage du bien	Adresse	Réf. cadastrales	Contenance	Suite à donner
04/07/2016	Terrain	Venage	AP 172	5228 M ²	Renonciation

TRAVAUX DE VOIRIE

Lors de la dernière réunion, le Conseil Municipal a confié à l'entreprise FTPB différents travaux de voirie dont des travaux de point à temps dans le chemin de la Bréhinière pour un montant estimé par nos soins à 300 € HT. Or, depuis cette réunion, FTPB a transmis un devis de 750 € HT pour ce chemin et un autre de 1 009,80 € HT pour celui de la Herpinière (montants ne tenant pas compte des frais d'amenée, de repli de matériel et d'installation du personnel). Aussi, après discussion et au vu du mauvais état de ces 2 chemins, le Conseil Municipal décide d'accepter les 2 devis présentés mais de différer les travaux du chemin de la Chouanière (coût de 1 870 € HT à répartir équitablement entre les communes de Montigné et St Berthevin).

TRAVAUX RUE DU VERGER

Laval Agglomération refusant de prendre en charge les frais de déplacements des réseaux pour permettre l'implantation des conteneurs enterrés, le conseil municipal accepte les devis :

- ORANGE pour le dévoiement des réseaux souterrains, d'un montant de 4 583,25 €, ne comprenant que les coûts de travaux de câblage (main d'œuvre et matériel),

- SDEGM pour le déplacement du réseau électrique, d'un montant de 4 314,71 €.

Ces sommes viennent se rajouter aux travaux de voirie, d'un montant de 22 410,00 €, acceptés en juin 2016.

Il est décidé de contacter :

- Laval Très Haut Débit pour leur signaler le problème de raccordement à la fibre des locataires de la zone locative du Verger,

- M. de FERRIERE pour lui demander de clore les anciens poulaillers (des enfants ayant été surpris en train de jouer dans ces bâtiments)

NOUVEAU QUARTIER – CHEMIN DU COUDRAY**Marché de travaux de viabilisation de la 1^{ère} tranche – Passation avenants**

Dans le cadre du marché de travaux approuvé par délibération en date du 28 février 2013, M. le Maire informe que certaines modifications sont à prévoir, à savoir :

- Lot N° 1 – Terrassement, voirie et assainissement – SAS EUROVIA/STPO

- ✗ travaux d'eaux pluviales Rue de Venage, aménagement voie de raccordement entre la rue du Verger et la Rue de Venage, reprise accès garage, création d'une voie d'accès aux 2 logements en location-accession situés en 2^{ème} tranche, moins-values en travaux d'enrobés,

- Lot N° 3 – Espaces-verts – LEROY PAYSAGES

- ✗ réalisation de 2 escaliers pour reprise des différences de niveaux entre la zone locative et le lotissement et suppression de 2 pergolas.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve les avenants présentés :

- ✗ Avenant 1 au lot N° 1, d'un montant de 1 642,65 € HT, ce qui porte le montant du marché EUROVIA/STPO de 409 859,90 € HT à 411 502,55 € HT,

- ✗ Avenant 1 au lot N° 3, d'un montant de 3 160,00 € HT, ce qui porte le montant du marché LEROY PAYSAGES de 33 371,10 € HT à 36 531,10 € HT

- et autorise le Maire à les signer.

Décisions modificatives

Suite au remboursement du solde du capital restant dû de l'emprunt contracté en 2013, le Conseil Municipal vote la décision modificative N° 3 ci-après pour passer les écritures liées à la réalisation du nouvel emprunt de 150 000 € :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Néant		
RAPPEL MONTANT BP + DM1	396 081,40	396 081,40
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	396 081,40	396 081,40
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
1641 - Emprunt	150 000,00	150 000,00
TOTAL DECISION MODIFICATIVE	150 000,00	150 000,00
RAPPEL MONTANT BP + DM1	416 344,58	416 344,58
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	566 344,58	566 344,58

Compte tenu des travaux envisagés d'ici la fin de l'année :

- éclairage public : 11 060,00 € (DCM du 06/07/2016)

- travaux VRD + espaces verts : (suppléments faisant l'objet des avenants ci-dessus + travaux de 2^{ème} phase pour la portion de la rue de Venage comprise entre l'entrée du lotissement et l'intersection avec l'impasse des Vallons) : 90 827,65 € HT,

- maîtrise d'œuvre/travaux, insertion en octobre d'un nouvel encart dans le supplément immobilier de Ouest-France, honoraires modification permis d'aménager, dépôt de pièces, bornage suite à modifications parcellaires : 8 000 à 10 000 €,

il y aura lieu de voter une nouvelle décision modificative. Néanmoins, il est envisagé de négocier avec Méduane Habitat le report du remboursement des 75 000 € restant dus pour la viabilisation de la zone locative du Verger. (un premier versement de 75 000 € ayant été effectué en septembre). Pour financer ces travaux et faute de vente de terrains, il faudra peut-être envisager de contracter un emprunt.

Fixation prix de vente des parcelles 4 et 18 a

Suite aux modifications parcellaires approuvées lors de la dernière réunion, le Conseil Municipal fixe le prix de vente de la parcelle :

- N° 4 à 36 768 € TTC (TVA sur marge incluse) dont la surface est passée de 490 M² à 619 M²,
- N° 18a, d'une surface de 583 M², à 33 231,00 € TTC (TVA sur marge incluse). (lot créé suite à la suppression des lots 18 et 19).

EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DES LAURIERS

Le Conseil Municipal accepte la proposition SDEGM pour l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques de la partie de la rue des Lauriers comprise entre la Rue des Ecoles et l'entrée de la rue du Parc. Le coût restant à la charge de la commune est estimé à 61 433 € dont 23 800 € en réseau électrique, 21 833 € en génie civil de télécommunications et 15 800 € en éclairage public. Ce dossier sera soumis au comité de choix du SDEGM qui doit se réunir en novembre prochain pour la programmation des opérations à réaliser en 2017.

Quant aux réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées, il y aura lieu de vérifier s'il est nécessaire de les renouveler ou de les renforcer. Le réseau d'eau potable est quant à lui en bon état, celui-ci ayant été refait dans le cadre des travaux intercommunaux de renforcement du CRUEL.

A la demande d'une élue, il est précisé qu'une partie du parking du Pétoulet sera plane et devrait permettre l'organisation de manifestations (sans avoir la certitude que la surface sera suffisante pour l'installation de la scène de Laval Agglomération). L'installation d'une arrivée électrique ou d'une borne « marché » y serait souhaitable.

COMPTE RENDU DE LA REUNION PLENIERE DU 13 septembre 2016

Cette réunion avait pour objectif de mener une réflexion sur les projets :

- de regroupement des locaux scolaires,
- de valorisation du site de la forge
- de poursuite de la requalification du cœur de bourg

Regroupement des locaux scolaires

2 possibilités de regroupement sont envisageables :

1 – sur le site de l'école primaire (cf. projet présenté lors de la réunion du conseil municipal du 12 mai 2016). Dans cette hypothèse, la ludothèque serait transférée sur le site actuel de l'école maternelle.

Points négatifs : projet coûteux (400 000 €), bibliothèque et ludothèque éloignées du public non scolaire.

2 – sur le site de l'école maternelle, ce qui nécessiterait le transfert de l'accueil de loisirs et des autres services sur le site de l'école primaire.

Points négatifs : la bibliothèque et la ludothèque restent peu visibles du public, possibilité de les installer sur le site de la forge (visibles du public mais éloignées des écoles et des services périscolaires).

Orientations retenues par la commission plénière sur ce projet

- regroupement des locaux scolaires sur le site de l'école maternelle en valorisant les locaux existants,
- transfert des locaux périscolaires sur le site de l'école primaire en valorisant les bâtiments existants (bâtiment existant en pierres, nouvelles classes et préau), ce qui nécessiterait un besoin en surface de 440 M² alors que les surfaces existantes sont d'environ 375 M²,
- non valorisation de l'ancienne maison, démolition possible à terme,
- possibilité de financement de la CAF pour l'accueil périscolaire et le RAM (25 % de subventions et 25 % en prêt à taux zéro).

Valorisation du site de la forge

La longère de la forge (140 M² + étage dont le volume est plus important) pourrait être réhabilitée en espaces modulables pour l'accueil de services ou commerces (cf. CM du 06 juillet 2016) : permanences médicales, activités commerciales, vente de produits agricoles locaux ... Le besoin immédiat serait de disposer d'un module, facilement mobilisable, pour répondre à toute opportunité qui se présenterait. Il pourrait y être réaménagé la bibliothèque, la ludothèque ou le RAM qui deviendraient visibles du public mais éloignés des écoles et des activités périscolaires.

Propriété FOUQUET

Cette propriété est en vente en 3 lots :

- Maison + loge sur 780 M² de terrain : coût de 125 500 € tous frais compris (très proche de l'estimation domaniale). Dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner et en application des dispositions de l'article 213-2 du Code de l'Urbanisme et de celles des articles D 213-12-2 et D 213-13-3 du même code, la municipalité a demandé à visiter ce bien (visite programmée demain 24/09 à 11 h 15). En cas de préemption, le bien pourrait être loué. Les loyers, estimés à 6 000 € par an, permettraient de financer en grande partie le remboursement de l'annuité de la dette (7 000 €/an sur 20 ans).
- 2 terrains constructibles, d'une surface globale de 1 400 M². Prix sollicité par les propriétaires : 96 000 € alors que l'estimation domaniale est de 70 000 €. En cas d'acquisition, des logements destinés prioritairement à des personnes âgées pourraient y être construits.

Orientations retenues par la commission plénière sur ce projet

- Consensus quant au captage du foncier en totalité (propriétés FOUQUET (bâti et terrains à bâtir) et, à terme, propriété BEAUJEAN) avec pour objectif une requalification globale du site, avec 2 options possibles :
 - * soit la commune se limite au captage du foncier et confie, à terme, le projet de requalification à un opérateur privé,
 - * soit la commune rénove dès maintenant la longère de la forge pour pouvoir disposer de surfaces en cœur de bourg (modules à disposition) et poursuivre l'aménagement urbain sans attendre le projet global.

Les avis restent partagés quant au transfert de la bibliothèque, de la ludothèque et du RAM dans la longère de la forge.

L'étude du CAUE portant sur le réaménagement du cœur de bourg tout en intégrant le regroupement des locaux scolaires apportera un éclairage utile aux prises de décisions.

Approche budgétaire

L'objectif retenu est de maintenir une annuité inférieure à 100 000 € (cette année, elle est de 89 200 €). Le faible niveau d'encours et d'annuité de la dette de la commune et les taux d'intérêts actuels permettent d'envisager un niveau d'investissement relativement soutenu. Néanmoins, compte de tenu de l'impact des investissements connus (investissements courants : 95 000 €, aménagement rue des Lauriers et du Verger, travaux accessibilité, déficit lotissement estimé à 236 000 €, acquisition propriété FOUQUET), le montant dégagé pour les 2 projets structurants n'est que de 150 000 à 200 000 € sur les 5 ans à venir. Le seuil des 100 000 € d'annuité serait dépassé sur 2018/2020. Néanmoins, si l'on intègre l'impact des loyers (Pétoulet, Maisons Forge et Fouquet), on reste au niveau de l'annuité moyenne de la période 2008/2013 (82 000 €).

Orientations du Conseil Municipal

- favorable prioritairement au regroupement des locaux scolaires et au transfert des services périscolaires en valorisant au mieux l'existant pour rester dans une fourchette de 150 000 à 200 000 € de travaux,
- le moment venu, concertation et communication sur le projet immobilier afin de recueillir une adhésion de la population

LAVAL AGGLOMERATION

Rapport de la CLECT

La CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) a pour mission de procéder à l'évaluation des charges transférées à Laval Agglomération consécutivement aux transferts de compétences. Elle doit établir un rapport d'évaluation dans un délai d'un an qui suit le transfert de compétences.

Le présent rapport présente donc l'évaluation des charges transférées sur 2016, suite au transfert de compétence « PLU et tout document en donnant lieu ». A ce titre, Laval Agglo aura la charge :

- de réaliser le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
- d'effectuer pour le compte des communes les modifications des documents d'urbanisme existants en attendant l'application du PLUi,
- de faire vivre le PLUi.

La CLECT s'est réunie 2 fois pour évoquer ce dossier et procéder à des évaluations provisoires. L'évaluation définitive des charges transférées a été arrêtée le 29 juin 2016 : elle est de 0,25 € par habitant en 2016, 0,50 €/hab en 2017 puis de 1,00 €/hab à partir de 2018. La participation financière des communes dont le PLU vient d'être grenellisé, sera décalée d'un an par rapport aux autres communes. Pour Montigné, l'impact financier est de 324,75 € pour 2016, ce qui porte l'attribution de compensation à – 15 669,57 €.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ledit rapport.

Groupement de commandes concernant les travaux neufs et d'entretien de VRD

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes concernant les travaux neufs et d'entretien de la VRD (terrassements, chaussées, trottoirs, émulsions de bitume, enrobés, bordures caniveaux, tranchées, nids de poule, canalisations et réseaux souples, signalisation verticale). Laval Agglomération en est le mandataire et a pour mission à ce titre :

- d'élaborer le dossier de consultation des entreprises en fonction des besoins préalablement établis,
- d'assurer l'ensemble des opérations liées à la consultation (rédaction de l'envoi de l'avis d'appel d'offres, réception des offres, rédaction rapport d'analyse des offres, attribution du marché, etc..).

Cette décision est prise sous réserve que la commune puisse faire intervenir ponctuellement d'autres entreprises que celles retenues dans le cadre du marché (notamment des entreprises locales).

ADMISSIONS EN NON VALEUR

A la demande du Receveur qui n'a pu procéder au recouvrement de plusieurs créances, le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur des sommes ci-après :

Budget communal

- 45,44 € concernant des repas du restaurant scolaire et des accueils de loisirs (sommes restant dues inférieures au seuil de poursuites),
- 116,00 €/location de la salle du Verger pour laquelle toutes les procédures engagées se sont révélées infructueuses

Service Eau

- 353,87 € de factures datant de 2009 à 2011 d'un abonné pour lequel toutes les procédures de poursuites ont été infructueuses,
- 0,21 € correspondant à un différentiel de paiement sur une facture.

BATIMENTS COMMUNAUX – TRAVAUX MENAGERS

Au vu des effectifs prévisionnels à la rentrée de septembre, il a été procédé à une réorganisation des services scolaires (1 poste ½ à la maternelle dès la rentrée) et périscolaires (renforcement de personnel à l'accueil du matin et du soir). De ce fait, le personnel communal ne peut plus assurer les travaux ménagers des locaux de l'école primaire et de la salle de loisirs.

Aussi, après avoir pris connaissance des consultations effectuées auprès de 2 entreprises, le Conseil Municipal décide de confier le ménage :

- des locaux de l'école primaire à l'entreprise SPEED, mieux-disante, moyennant le versement d'un forfait mensuel de 415,58 € TTC pour un passage par semaine (+ option de 18 € pour la classe occupée de façon occasionnelle),

- de la salle de loisirs à l'entreprise AMIDOU, mieux-disante, moyennant le versement d'un forfait de 76,50 € TTC par passage (selon un planning à définir en fonction des occupations de la salle).

EVACUATION DES EAUX PLUVIALES – SECTEURS DE LA JARRIERE ET DE LA MARANDAIS

Conformément à la proposition de la commission des travaux, le Conseil Municipal accepte la proposition HYDRATOP, d'un montant de 840,00 € HT, pour un complément d'étude. Celle-ci comprend des investigations de terrain (relevés topographiques, rencontres avec les riverains), l'élaboration de nouvelles solutions, l'organisation d'une réunion avec les propriétaires et riverains concernés et l'établissement d'un mémoire.

TRANSFERT EAU ET ASSAINISSEMENT

Dans le cadre du transfert qui doit intervenir au 1^{er} janvier 2017, plusieurs scénarios sur le devenir des personnels affectés aux compétences eau et assainissement sont envisageables :

- 1 – Transfert du personnel de plein droit à Laval Agglomération (notamment pour les agents à temps complet sur ces services)
- 2 – Mise en place d'une convention de gestion d'équipement
- 3 – Mise à disposition individuelle statutaire (à la demande de l'agent)
- 4 – Réaffectation du personnel sur d'autres missions exercées par la commune.

Pour Montigné, le temps de l'agent dédié aux services eau et assainissement étant estimé à 0,5 équivalent temps plein, Laval Agglomération préconise le scénario 2. Dans ce cadre, Laval Agglomération confie à la commune la gestion des installations d'eau et d'assainissement présentes sur son territoire. La commune conserve donc son personnel et signe une convention formalisée avec Laval Agglo lui permettant un remboursement des charges (charges de personnel et frais d'entretien hors investissement). Il s'agit là d'une solution temporaire, la convention ayant une durée maximale de 3 ans, avec possibilité de renouvellement. Dans le cas où le personnel serait recruté à la régie communautaire à l'issue de la convention, il ne conserverait pas son statut d'agent de droit public. Du fait du départ à la retraite de M. HUNAUULT, ces missions seraient confiées à F. HOUDELIER qui les a acceptées.

La gestion administrative et financière du service sera prise en charge par Laval Agglomération, sans transfert de charges.

FORMATION BAFA – M. GERAUD

- Afin de lui permettre de valider son BAFA, le Conseil Municipal
- demande à Mme Michèle GERAUD de s'inscrire à une formation d'approfondissement,
 - accepte de prendre en charge tous les frais liés à cette formation (coût du stage (368 € + adhésion Francas de 14 €), rémunération de l'agent et frais de déplacements),

FUSION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LAVAL ET DE LA COMMUNAUTE DU PAYS DE LOIRON

Les résultats de la consultation effectuée de mai à juillet 2016 auprès des collectivités territoriales ne permettent pas de dégager les majorités requises par la loi NOTRe pour la fusion de la communauté d'agglomération et de la communauté de communes du Pays de Loiron. Cependant, avant de rendre son avis, la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) entend, de sa propre initiative ou à leur demande, les maires des communes intéressées et les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale à même d'éclairer leurs délibérations. Les élus souhaitant être entendus par la CDCI lors de la réunion du 10 octobre 2016 doivent se manifester auprès de la Préfecture.

RAPPORTS D'ACTIVITES

Les rapports d'activités de 2015 du Syndicat du Bassin du Vicoin, du CRUEL et de Laval Agglomération sont consultables en Mairie. Celui de Laval Agglo est également téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.agglo-laval.fr/actualites/rapport-d-activites-2015/>

ACCIDENT PARKING SALLE DE LOISIRS

M. le Maire informe qu'une personne lors d'une soirée privée à la salle de loisirs de début juillet 2016 a été victime d'un accident. Elle aurait quitté la salle vers 1 heure du matin, se serait dirigée dans le noir vers le terrain de boules, aurait chuté au niveau du talus et a été retrouvée quelques heures plus tard en contre-bas du talus au niveau du parking, à l'arrière d'une voiture en stationnement. Cette personne blessée à la tête est toujours hospitalisée. Son fils prétend que, s'il y avait eu un grillage, son père ne serait pas tombé.

Le Maire stipule qu'il n'y a jamais eu, jusque-là, à sa connaissance, d'accident à cet endroit et précise qu'il existe sur la commune de nombreux autres endroits à risque dès lors que l'usage des lieux n'est pas adapté (exemple : un enfant a été vu récemment sur le mur de l'école primaire qui surplombe la rue de Venage). Après discussion, il est décidé de demander à la commission des travaux d'identifier tous les lieux dans le bourg pour lesquels une sécurisation serait justifiée.

TRANSPORT SCOLAIRE

Laval Agglomération confirme que la nouvelle délégation de service public (DSP) qui sera effective au 1^{er} janvier 2017 prévoit un décalage des horaires de prise en charge par le service TULIB de 8 h 30 à 10 h 00 pour les scolaires, considérant que des transports scolaires sont disponibles sur la commune entre 7 h 09 et 7 h 28. Elle stipule qu'à ce jour, aucune modification n'est envisagée pour ce service de transport à la demande.

Il est également demandé aux personnes qui constateraient des dysfonctionnements en matière de transport de les signaler en Mairie.

Transport primaire : la mise en place d'un service communal a été abandonnée pour des raisons budgétaires. La charge de la commune, dans l'hypothèse du doublement de la participation des familles (ce qui n'était pas accepté par l'ensemble des familles) était estimée à 10 700 €

REUNION DE PRESENTATION DES SERVICES PERISCOLAIRES AUX FAMILLES

Une cinquantaine de personnes étaient présentes, le 02 septembre, à la réunion de présentation des services périscolaires et du personnel en charge de l'encadrement des enfants. Celle-ci répond à un réel besoin et sera à renouveler.

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE, CULTURE ET COMMUNICATION

Il est fait part :

- du bilan très satisfaisant de la soirée des Nuits de la Mayenne du 02 août 2016 (360 personnes présentes au spectacle). Remerciements à l'ensemble des personnes (bénévoles, A. Manceau, entreprise SALMON) qui ont contribué à la réussite de cette manifestation, Pour 2017, la commune n'étant pas prioritaire, elle ne se porte pas candidate
- de la réunion du 05 septembre 2016 portant sur l'organisation de la réunion d'accueil des nouveaux habitants de la commune. Lors de cette rencontre, fixée au 24 septembre 2016, à 11 heures, salle du Verger, il est prévu la remise d'un guide pratique (édité sous un nouveau format) dans lequel seront insérés le dernier JIM, le mémo de 2016 sur la collecte des déchets, la plaquette de l'ASLM, le listing des conseillers municipaux avec la composition des commissions communales ainsi que le calendrier des manifestations de 2016,
 - du souhait d'annexer un plan de la commune dans le prochain bulletin,
 - de la fixation de la date de la prochaine fête du jeu : le 01/04/2017,
 - des formations dispensées par le CEAS (centre d'étude et d'action sociale de la Mayenne) pour aider les bénévoles à développer leurs compétences et leurs connaissances (2 formations proposées : « écrire ou actualiser ses statuts » et « la laïcité au quotidien »). Elles sont gratuites, seuls les frais de transport et de repas sont à la charge des participants- Tél. 02.43.66.94.34 – ceas53@orange.fr
- du souhait de renouveler la location de matériel d'illuminations auprès de l'entreprise KRÉASON pour la soirée de Noël du vendredi 16 décembre 2016.

QUESTIONS DIVERSES

Zone locative du Verger : un élu évoque des problèmes de sécurité au niveau de la Côte des murs, tant au niveau des automobilistes (circulation à double sens) que des piétons et enfants (absence de trottoirs). Il est également signalé le problème de vitesse excessive sur le chemin du Coudray.

Initiation multisports : cette nouvelle activité, encadrée par Dylan NEVEU, est proposée par l'ASLM, le lundi soir, de 16 H 30 à 18 H 00, aux enfants de 6 à 8 ans.

Argent de poche : il ne sera pas proposé de chantiers « argent de poche » pendant les vacances de la Toussaint, faute d'encadrement

TAP : il sera demandé aux enfants dans le cadre des TAP de procéder aux pliages des serviettes et de réaliser des décorations de table pour le repas du CCAS,

Laval Agglo : l'association Synergies va renouveler l'opération « famille à énergie positive » et invite les personnes intéressées à contacter Laval Agglo. L'objectif est de réaliser au moins 8 % d'économie sur ses factures d'énergie par rapport à l'année précédente en effectuant des gestes simples (pas de travaux).

Personnel communal

Nettoyage des avaloirs : contrairement à ce qui avait été demandé lors de la dernière réunion, il semblerait que les avaloirs n'aient pas été nettoyés régulièrement,

Arrêt de travail : un agent des services périscolaire est en arrêt de travail depuis le 21 mai 2016

Services techniques : une réflexion sur la réorganisation des services techniques est à mener (prise en compte d'un départ à la retraite, d'absences liées à des décharges syndicales et de la gestion des services eau et assainissement).

Eglise : les travaux de réfection du parquet et d'une marche de l'estrade de l'autel sont en cours. Néanmoins, ceux-ci s'avèrent plus compliqués que prévu puisqu'il a fallu procéder à une découpe de carrelage et effectuer une chape de ciment. Le parquet étant en mauvais état, des surcoûts sont à prévoir.

Prochaines réunions :

Commission des travaux : le mardi 04 octobre 2016 à 18 heures 30.

Commission vie associative, culture et communication : le lundi 10 octobre 2016, à 20 H

CCAS : le 15 octobre 2016, à 11 heures

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Elle est fixée au jeudi 13 octobre 2016, à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 20

Visé par le secrétaire
de séance,

Le Maire,

Signature des membres présents :

Michel PEIGNER	Nathalie MANCEAU	Serge BRUNET
Absente excusée Marie-Josèphe THERIAU	Patrice BELLANGER	Thérèse PLANCHENAU
Xavier POTTIER	Annie HILAND	Tony GUINOISEAU
Absente excusée Nathalie MARTEAU	Daniel JARRY	Absente excusée Laurence PELTIER
Gérard TRAVERS	Nathalie FORET	Absent excusé Roger GODIN

ETAT RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

Réunion du 06 juillet 2016

N° DCM	Objet
071/JUIL/2016	Avis sur le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI) – Fusion de la communauté d'agglomération de Laval et de la communauté de communes du Pays de Loiron
072/JUIL/2016	Spectacle des Nuits de la Mayenne du 02 août 2016 – Convention de partenariat avec Mayenne Culture
073/JUIL/2016	Aménagement cœur de bourg – Convention avec le CAUE
074/JUIL/2016	Services eau et assainissement – Rapport annuel de l'exercice 2015
075/JUIL/2016	Fixation des tarifs eau et assainissement
076/JUIL/2016	Nouveau Quartier – Chemin du Coudray – Travaux éclairage public
077/JUIL/2016	Nouveau Quartier – Chemin du Coudray – Modificatif permis d'aménager
078/JUIL/2016	Travaux de voirie – Programme 2016
079/JUIL/2016	Portion chemin rural au lieu-dit « Les Mottes » - Désaffectation et aliénation après enquête publique
080/JUIL/2016	Chemin rural de la Guésièrre – Désaffectation et aliénation après enquête publique
081/JUIL/2016	Portion du chemin rural de la Beauderie – Désaffectation et aliénation après enquête publique
082/JUIL/2016	Portion du chemin rural de Barré – Désaffectation et aliénation après enquête publique
083/JUIL/2016	Restaurant scolaire – Fixation de la participation des familles à compter du 1 ^{er} septembre 2016
084/JUIL/2016	Accueils de loisirs – Fixation de la participation des familles – Année scolaire 2016/2017
085/JUIL/2016	Accueils de loisirs des 3/11 ans de juillet 2016 – Accueil du matin et services ménagers
086/JUIL/2016	Cours de musique – Fixation de la participation des familles à l'école de musique de L'Huisserie – Année scolaire 2016/2017
087/JUIL/2016	Salon de coiffure – 2 Rue Joseph Peigner – Révision du loyer au 1 ^{er} juin 2016
088/JUIL/2016	Prise en charge des visites médicales pour le renouvellement des permis de conduire C et E
089/JUIL/2016	Création et suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe au 1 ^{er} septembre 2016
090/JUIL/2016	Budget communal – Décisions modificatives N° 2
091/JUIL/2016	Budget annexe – Nouveau Quartier – Chemin du Coudray – Décision modificative N° 2

TABLE THEMATIQUE

1 – Commande publique

1.3 – Conventions de mandat

073/JUIL/2016 – Aménagement cœur de bourg – Convention avec le CAUE

1.7 – Actes spéciaux et divers

072/JUIL/2016 – Spectacle des Nuits de la Mayenne – Convention de partenariat avec Mayenne Culture

2 – Urbanisme

2.1 – Documents d'urbanisme

077/JUIL/2016 – Nouveau Quartier – Chemin du Coudray – Modificatif permis d'aménager

3 – Domaine et Patrimoine

3.2 – Aliénations

079/JUIL/2016 – Portion chemin rural au lieu-dit « Les Mottes » - Désaffectation et aliénation après enquête publique

080/JUIL/2016 – Chemin rural de la Guésièrre – Désaffectation et aliénation après enquête publique

081/JUIL/2016 – Portion du chemin rural de la Beauderie – Désaffectation et aliénation après enquête publique

082/JUIL/2016 – Portion du chemin rural de Barré – Désaffectation et aliénation après enquête publique

3.3 – Locations

087/JUIL/2016 – Salon de coiffure – 2 Rue Joseph Peigner – Révision du loyer au 1^{er} juin 2016

4 – Fonction publique

4.1 – Personnel titulaire et stagiaire de la FPT

088/JUIL/2016 – Prise en charge des visites médicales pour le renouvellement des permis de conduire C et E

089/JUIL/2016 – Création et suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe au 1^{er} septembre 2016

4.2 – Personnel contractuel

085/JUIL/2016 – Accueil des 3/11 ans de juillet 2016 – Accueil du matin et services ménagers

5 – Institution et vie politique

5.7 – Intercommunalité

071/JUIL/2016 – Avis sur le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI) – Fusion de la communauté d'agglomération de Laval et de la communauté de communes du Pays de Loiron

7 – Finances Locales

7.1 – Décisions budgétaires

090/JUIL/2016 – Budget communal – Décisions modificatives N° 2

091/JUIL/2016 – Budget annexe – Nouveau quartier – Chemin du Coudray – Décision modificative N° 2

8 - Domaines de compétence par thème

8-3 – Voirie

078/JUIL/2016 – Travaux de voirie – Programme 2016

8-4 – Aménagement du territoire

073/JUIL/2016 – Aménagement cœur de bourg – Convention avec le CAUE

Page 089

8.5 – Politique de la Ville – Habitat – Logement

076/JUIL/2016 – Nouveau Quartier – Chemin du Coudray – Travaux éclairage public

8.8 – Environnement

074/JUIL/2016 – Services eau et assainissement – Rapport annuel de l'année 2015

075/JUIL/2016 – Fixation des tarifs eau et assainissement

8.9 – Culture

072/JUIL/2016 – Spectacle des Nuits de la Mayenne – Convention de partenariat avec Mayenne Culture

9 – Autres domaines de compétences

9.1 – Autres domaines de compétences des communes

083/JUIL/2016 – Restaurant scolaire – Fixation de la participation des familles à compter du 1^{er} septembre 2016

084/JUIL/2016 – Accueils de loisirs – Fixation de la participation des familles – Année scolaire 2016/2017

085/JUIL/2016 – Accueils de loisirs des 3/11 ans de juillet 2016 – Accueil du matin et services ménagers

086/JUIL/2016 – Cours de musique – Fixation de la participation des familles à l'école de musique de L'Huisserie – Année scolaire 2016/2017

092/JUIL/2016 – Ludothèque – Modification des horaires d'ouverture au 1^{er} septembre 2016